



renseignement indemnité suite a un arrêt de travail

Par **bibi_95**, le **30/12/2009** à **18:20**

Bonsoir,

Je me renseigne pour une amie qui est en arrêt maladie depuis plusde 2 mois. Son employeur a exigé qu'elle se fasse contrôler par une société (DEXIA) non conventionné par la sécurité sociale, pour un contrôle. Le médecin a estimé que mon amie pouvait reprendre qu'une fois son arrêt fini et selon conseil de son médecin traitant.

Hors son employeur a décidé de ne plus lui payé ses indemnités et lui fait du "harcèlement" moral en lui proposant qu'elle donne sa démission. Elle souhaiterais quitté son travail mais non sans ses indemnité car elle travail pour lui depuis 17 ans.

J'ai appris que durant tous ce temps ou elle a travaillé pour celui ci des remarques désobligeantes de son employeur envers mon amie été choses courantes et toujours sans témoin, sauf une fois.

Qu'elle peut être son recours, comment faire les démarches et quelles sont celles-ci afin qu'elle puisse se défendre.

Etant très secouer par tous ce qui lui arrive en plus d'être malade qu'elle conseille pourriez vous lui donner.

Vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à mes écrits.

Cordialement. Sandrine

Par **loe**, le **31/12/2009** à **10:47**

Bonjour,

C'est le médecin du travail qui jugera si votre ami est toujours apte à son poste.